



REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS 2022-2023

(Hors COVID)

A partir du mercredi 21 septembre 2022

ARTICLE 1 : LA JOURNÉE

- **Les enfants nés en 2011** et rentrant en 6ème à la rentrée ne seront plus accueillis sur le Centre de Loisirs mais seront dirigés vers le Secteur Jeunesse (Pré-Ados).
- **Les enfants de Maternelles nés en 2017-2018-2019** sont accueillis quotidiennement au Centre de Loisirs MATERNELLE à l'école Robert LASPLACETTES – 3 rue des Platanes - 40 220 TARNOS
- **Les enfants nés en 2020** pourront être accueillis dès leurs 3 ans faits et/ou scolarisés effectivement
- **Les enfants nés entre 2012 et 2016** sont accueillis quotidiennement au Centre de Loisirs ÉLÉMENTAIRE Pierrette FONTENAS – Rue des Platanes – 40 220 TARNOS

VACANCES SCOLAIRES

- ▶ Accueil au centre : 7 h 30
- ▶ Activités : de 9 h 00 à 17 h 00
- ▶ Fermeture du centre : 18 h 30

Les arrivées au Centre de Loisirs se font de manière échelonnée entre 7h30 et 10h00 maximum.

Pour des raisons d'organisation, il est souhaitable que votre enfant arrive avant 09h30 mais si votre enfant doit arriver après, signalez son repas par téléphone avant 9h30.

**PAS DE RESERVATION REPAS
PENDANT LES VACANCES !!**

La fréquentation peut se faire à la journée (avec repas) ou à la ½ journée (sans repas) matin OU après-midi. Le tarif à la journée est conditionné par la prise de repas (nous n'acceptons pas une journée : matin ET après-midi sans repas).

⇒ Attention toutefois aux heures de départ et de retour pour des activités particulières ou aux accueils à la ½ journée non autorisés. Précision à fournir auprès des animateurs.

- ▶ Pas d'arrivée avant 13h pour les enfants qui ne prennent pas leur repas au Centre de Loisirs !!



INFOS ET HORAIRES ARRIVÉES/DEPARTS EN DERNIÈRE PAGE !!

MERCREDI APRES-MIDI

En semaine à 4 jours ½ (PERIODE SCOLAIRE UNIQUEMENT)

De 12h15 à 18h30

↳ Ecole Robert LASPLACETTES pour les Maternelles
☎ 05.59.74.82.18/17

↳ Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS pour les
Elémentaires ☎ 05.59.64.70.59

**PENSEZ A RESERVER les repas minimum
4 jours à l'avance (cf. espace famille)**

Le transfert des enfants scolarisés dans les Ecoles Primaires Publiques de Tarnos vers le Centre de Loisirs ainsi que le repas sont encadrés par les animateurs de l'Association. La réservation des repas est par conséquent OBLIGATOIRE !

**C'est à partir de cette liste que nous organiserons le
transfert des écoles vers le Centre de Loisirs.**

- ▶ Pas de départ avant 16 h ⚠

Le respect des horaires est impératif

Un retard important ou répétitif dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture peut entraîner l'exclusion du service.

- Pensez à prévenir les animateurs si votre enfant doit quitter le centre **exceptionnellement avant 16 h**
⇒ Attention toutefois aux heures de départ et de retour pour des activités particulières ou aux accueils à la ½ journée non autorisés.

- Lorsque vous venez chercher votre enfant, nous vous demandons de **signer la fiche de présence** auprès de l'animateur de votre enfant.
- Nous vous demandons de bien vouloir prendre quelques secondes **à chaque arrivée et départ de votre enfant** – quelle que soit l'heure – pour enregistrer sa présence. Si vous n'avez pas le temps, dites à votre enfant de se présenter directement au bureau du Centre afin qu'il soit enregistré nominativement.
- Pour des raisons d'organisation, les enfants inscrits à une **sortie ou à un camp pendant les vacances scolaires doivent être présents au Centre de Loisirs dès 9h**. Au-delà de cet horaire, la place sera attribuée à un autre enfant.
- Pour les activités mini-camps et exceptionnelles signalées par un astérisque sur le programme : **s'inscrire à l'avance et par écrit au Centre de Loisirs directement (Aucune réservation ni inscription par téléphone ou mail.)**
- Une partie des places aux mini-camp et aux sorties est réservée aux enfants qui fréquentent quotidiennement le Centre de Loisirs
- Le Centre de Loisirs peut accueillir des enfants porteurs de Handicap (sauf aménagement inadapté), après entretien préalable entre la famille et la Directrice de l'Association afin de définir et garantir un accueil sécurisé et sécurisant tant pour l'enfant, sa famille que les animateurs.

ARTICLE 2 : LA SÉCURITÉ

- Le Centre de Loisirs obéit à la réglementation du ministère de la Jeunesse et des Sports, par conséquent, **le programme d'activités peut être changé au dernier moment pour des raisons de sécurité ou de législation** (météo, transport, nombre...). En cas d'hésitation, appelez dès le matin le Centre ...

□ *Notre ministère de tutelle nous conseille de vous informer de votre intérêt à souscrire un « contrat d'assurance dommage corporel ou individuel accident ou garanties des accidents de la vie » dans le cas de pépin sans tiers responsable.*

- En cas d'accident, le personnel applique la procédure d'alerte et informe au plus vite la Directrice de l'Association. Si les parents ne peuvent être contactés pour en être informés, le personnel d'encadrement interviendra selon les instructions portées sur la fiche de procédure d'urgence. Néanmoins, l'attention des parents est attirée sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant. **Aussi, ils doivent être assurés pour les risques liés aux activités périscolaires et extrascolaires.**

□ **Penser à prévenir dès votre arrivée ou par téléphone ☎ 05.59.64.70.59 pour les Élémentaires et ☎ 05.59.74.82.18/17 (Robert LASPLACETTES) pour les Maternelles, si l'enfant doit :**

- rentrer seul,
- rentrer accompagné par une tierce personne,
- Seules les personnes indiquées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher les enfants sur présentation d'une pièce d'identité.
- prendre ou ne pas prendre exceptionnellement le bus,
- partir avant 17h,
- rester en demi-journée (sans repas).

Retards : Les retards importants ou répétitifs dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture peuvent entraîner l'exclusion du service. *Lorsque le personnel ne peut joindre le responsable légal d'un enfant présent au-delà de l'heure de fermeture de la structure, la législation nous autorise à le confier à la Brigade de Gendarmerie de Tarnos... N'hésitez pas et préférez appeler le Centre pour signaler l'éventualité d'un retard.*

L'association se réserve le droit d'exclure les enfants en cas de retards courts mais cumulés et/ou de retards conséquents occasionnant des heures supplémentaires et donc un surcoût de Fonctionnement.

- Les animateurs ne pourront administrer **aucun médicament** même sur présentation de l'ordonnance, excepté pour les enfants atteints d'une pathologie chronique et pour lesquels a été signé une **P.A.I. (Projet d'Accueil individualisé - à réactualiser tous les ans)**. Pour de plus amples renseignements s'adresser au Responsable Pédagogique.
- Les enfants venant en vélo devront prévoir un cadenas.
- **Penser aux : Casquette - K-Way - Vêtements usagés - Petit sac à dos avec bouteille d'eau et verre en plastique individuel - crème solaire... qui peuvent toujours être utiles ! Il est préférable de munir quotidiennement votre enfant de chaussures de sport fermées !**

- ❑ Marquer si possible les vêtements et utiliser des vêtements usagés.
- ❑ **Pensez à nous communiquer tout changement de coordonnées tout au long de l'année**

P. A. I. : Si vous avez un enfant bénéficiant d'un P.A.I., nous vous demandons impérativement de nous signaler sa reconduction automatique (ou au contraire sa résiliation) et de nous fournir son traitement en vérifiant les dates de péremption et de le renouveler si besoin.

- ❑ Les pique-niques fournis lors des sorties à la journée sont facturés au même prix qu'un repas pris au Centre

ARTICLE 3 : LA VIE COLLECTIVE

- ❑ Les enfants ne doivent pas apporter d'objets, d'argent, de friandises, de téléphone portable, de jouets personnels ou de valeur - excepté leur éventuel « doudou ».
- ❑ **Le projet pédagogique** est basé sur un apprentissage du respect mutuel, nous ne pourrions tolérer de la part des enfants, un manque de respect entre eux, envers les adultes : animateurs, personnels de service, prestataires..., le matériel, les bâtiments et les véhicules.
- ❑ **Un programme est régulièrement édité**, vous pourrez le consulter et le télécharger le site www.centredeloisirstarnos.fr et sur www.ville-tarnos.fr ou le demander aux animateurs qui sont également présents sur les Accueils Périscolaires, la Pause Méridienne (Interclasse midi / 2), les Accueils de Quartier, les Animations Hors Structure et les Parcours Educatifs.
- ☒ Quelques soient les âges, le bien-être et l'éducation des enfants sont nos principaux objectifs, toutefois en matière d'éducation, rien n'est facile. C'est pourquoi, il est nécessaire que nous ayons avec vous, Parents, une relation ouverte, efficace et cordiale dans l'intérêt de tous et de celui des enfants surtout. N'hésitez pas à échanger avec eux et leur demander les programmes.

ARTICLE 4 : LE RAMASSAGE

Un ramassage gratuit en bus est prévu pour les enfants dont les parents n'ont pas de moyen de locomotion.

- ❑ Lors d'activités exceptionnelles dont la fin est prévue après 17h (veillées, sorties exceptionnelles...), **il n'y aura pas de ramassage en bus.**
- ❑ Tout enfant âgé de moins de 8 ans prenant le bus doit être attendu par une personne responsable désignée.
En cas d'absence l'enfant reviendra au Centre de Loisirs ☎ 05.59 64.70.59 pour les Elémentaires et au ☎ 05.59 74.18/17 (Robert LASPLACETTES) pour les Maternelles.
- ❑ Il est **interdit de charger les vélos** dans le bus de ramassage.
- ❑ **Tenir compte du trafic routier important en période estivale + des travaux exceptionnels** et donc des retards éventuels.

LIEUX D'ARRETS et HORAIRES DE BUS DE RAMASSAGE

➤ **MERCREDIS SOIR ET PETITES VACANCES SCOLAIRES** (à partir du mercredi 21 septembre 2022)

MATIN	LIEU DE RAMASSAGE	SOIR
8h 30	Centre de Loisirs P.FONTENAS – 3 rue des Platanes	17h 50
8h 38	Arrêt MING	17h 42
8h 40	Lotissement Castillon (arrêt de bus)	17h 41
8h 44	Arrêt Treytin (Carrefour Contact)	17h 37
8h 45	Lotissement Cantecigal	17h 36
8h 50	Lotissement Pissot (arrêt de bus)	17h 32
8h 55	Dous Haous (à l'arrêt de bus)	17h 29
8h 57	La Croix J. Mouchet	17h 26
8h 58	Lotissement Les Dauphins	17h 25
9h 03	Lotissement Kobé	17h 24
9h 08	Arrêt Laborde	17h 23
9h 10	Arrêt Lassus	17h 22
9h15	Grand Jean	17h 21
9h 16	Arrêt Petit Jean (Rond point Garros)	17h 20
9h 20	Tarnos Grimau (Carrefour City)	17h 16
9h 22	Ecole Jean Jaurès (par square Mora)	17h 15
9h 37	Centre de Loisirs P.FONTENAS 3 rue des Platanes (via la 810)	17h 00

ARTICLE 5 : PAIEMENT DU CENTRE

- A la fin de chaque mois, une facture sera adressée avec le montant total dû, comprenant :
 - ▶ Les journées animation
 - ▶ Les participations exceptionnelles (suppléments)
 - ▶ Eventuellement les mini camps
 - ▶ La restauration
- Le règlement devra être effectué dès réception :
 - ★ Par chèque (à l'ordre de l'Association Centre de Loisirs)
 - ★ En espèce (directement au secrétariat)
 - ★ Par chèque-vacances
 - ★ Par Prélèvement Mensuel Automatique, prévu entre le 05 et le 15 de chaque mois. Cependant, **au bout de 3 rejets consécutifs**, nous serons dans l'obligation de mettre un terme à ce mode paiement pour revenir au mode paiement classique : chèque ou espèce.
- L'Association se réserve le droit d'exclure les enfants du Centre de Loisirs en cas de non-paiement consécutif de trois mois ou répété dans l'année scolaire et n'ayant pas entamé des démarches auprès de l'Association.

En cas de difficultés financières, ne pas hésiter à contacter le secrétariat pour trouver ensemble une solution adaptée et continuer ainsi à accueillir vos enfants.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS AU 1er janvier 2022 (Grille tarifaire établie par la Municipalité)							
QUOTIENT FAMILIAL		DÉPARTEMENT 40			HORS DÉPARTEMENT		
		1/2 journée (sans repas)	1/2 journée (avec repas)	journée Vacances	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	journée Vacances
A	0 > QF > 449*	4,60 €	4,80 €	9,00 €	7,80 €	10,00 €	12,00 €
B	449,01 > QF > 794*						
C	794,01 > QF > 905*	5,10 €	6,00 €	9,50 €	8,65 €	11,00 €	14,00 €
D	905,01 > QF > 1 200	5,60 €	7,30 €	9,80 €	9,00 €	11,30 €	14,50 €
E	1 200,01 > 1 500	6,00 €	7,80 €	10,00 €	9,50 €	11,70 €	17,00 €
F	1 500,01 > 1 800	6,60 €	9,40 €	10,50 €	9,80 €	12,30 €	18,50 €
G	1 800,01 > 2 300	11,40 €	15,10 €	16,10 €	13,50 €	16,00 €	22,00 €
H	QF > 2 300	13,30 €	16,50 €	17,80 €	15,50 €	18,00 €	23,50 €

Le seul fait d'inscrire un enfant au Centre de Loisirs constitue pour les parents l'acceptation de ce règlement qui est affiché dans les locaux concernés et autorise également la pratique de toutes les activités proposées par l'Association (Hors champs spécifiques et réglementaires)

Fait à Tarnos, le 31 mai 2022

Mme la Présidente Michèle RABAT

